

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-856-658 du 08/06/2020

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON -ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CORPS DES  
PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SALSANO - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : alice.salsano@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Vu l'avis émis en commission administrative paritaire académique du corps des psychologues de l'éducation nationale en date du 13 mai 2020,

Arrête :

- la liste des psychologues de l'éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon :

PAQUIER ELOISE

- la liste des psychologues de l'éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon :

RIVOALLON HELENE  
RESSORT JOHANNA

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*